

Relevé d'avis

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 5 juin 2026, sous la présidence de Stéphane CADIOU, Vice-Président Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), Pilotage de l'offre de formation et de Lydia COUDROY DE LILLE, Vice-Présidente Commission de la recherche (CR) Recherche, innovation, science ouverte

Le quorum ayant été constaté en début de séance (trente-huit membres présents et représentés).

Le Conseil Académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance 5 juin 2026, a rendu les avis suivants :

- **Demande d'accréditation 2027-2031 (note formation)**
- **Stratégie internationale 2026-2030**

Le Conseil Académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance 5 juin 2026, a procédé à :

- **L'élection partielle d'un représentant du collège des PU et assimilés à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**
- **L'élection partielle d'un représentant du collège des PU et assimilés à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants**

Le Conseil Académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 19 janvier 2026, a pris connaissance du point suivant :

- **Création d'un comité de suivi pour l'Alliance BAUHAUS4EU**

Fait à Lyon,

#SIGN_PRES#

Modalités de recours contre le présent relevé d'avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 12 juin 2026.

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)

Campus Berges du Rhône
18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon Cedex 07
dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr